

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 12 décembre 2017, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Décerné une mention de félicitations à Micah Lemaître, élève de 6^e année à l'école Saint-Édouard, pour sa persévérance et son ardeur au travail, ainsi que sa victoire en art de s'exprimer à la finale de district du club optimiste.

Déposé le rapport annuel pour l'années 2016-2017.

Adhéré au RSEQ Montérégie pour l'année 2017-2018 et nommé les sept (7) délégués à l'assemblée annuelle ainsi qu'à toutes autres activités.

Octroyé à l'entrepreneur Lacasse & Fils Maîtres Couvreur Inc. le contrat pour remplacer les toitures des bassins B1 à B6 et C1 à C4 à l'école Joseph- Hermas-Leclerc.

Adopté les actes d'établissement des écoles et centres de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2018-2019, tels que déposés.

Adopté la *Politique relative aux règles et critères d'inscription et des transferts des élèves* (PO- 05) de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2018-2019, telle que présentée.

Le conseil exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a :

Octroyé à l'entrepreneur Le Groupe Ultra le contrat de réfection des fenêtres de la façade et de travaux connexes à l'école Ste-Thérèse.

Autorisé un contrat de services pour un voyage à l'agence Voyages Synergia Inc. de Laval, conformément aux documents déposés.

Fixé la limite par réclamation à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2018 pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).